



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bourse

Question écrite n° 24559

Texte de la question

M. Michel Françaix attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dysfonctionnements affectant le fonds de garantie de la Bourse de Paris. Initialement créé et placé sous la responsabilité directe de la chambre syndicale des agents de change, officiers ministériels nommés par les pouvoirs publics, le fonds de garantie de la Bourse de Paris a été définitivement transféré de façon occulte au moyen de divers virements et sous divers libellés ou appellations, pour terminer en 1999 dans l'escarcelle des banquiers sous forme d'un reliquat substantiel de plusieurs centaines millions d'euros, en abondement du fonds de garantie des dépôts (FGD), ceci sans la moindre transparence et traçabilité assorties d'un compte rendu effectif rendu public tenant lieu d'avis de sort. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui préciser où et dans quelles conditions cet argent (fonds publics) a été transféré et pour quel montant tenant lieu de reliquat.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24559

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7051